

École

Nom :	CESI
Sigle :	CESI
Type :	Privé
Académie :	Versailles
Sites de l'école concernés par l'audit :	Brest, Lyon, Toulouse

Objet de la demande d'attribution du grade de licence

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	CESI
Spécialités :	Optimisation des projets de construction Maintenance et data Informatique (Intelligence Artificielle)
Voie(s) :	Formation initiale sous statut d'apprenti
Site(s) de la formation :	Brest, Lyon, Toulouse

Vu le rapport établi par Claire PEYRATOUT (membre de la CTI, rapporteure principale), Noël BOUFFARD (expert de la CTI, co-rapporteur) et Emmanuel NATCHITZ (expert de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 15 novembre 2022,

La Commission des titres d'ingénieur donne un avis favorable :

Première attribution du grade de licence aux diplômes de Bachelor en Sciences et Ingénierie suivants de l'école :	Type(s) de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée
Bachelor en Sciences et Ingénierie spécialité Optimisation des projets de construction sur le site de Brest	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2024 - 2025	restreinte
Bachelor en Sciences et Ingénierie spécialité Maintenance et data sur le site de Lyon	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2024 - 2025	restreinte
Bachelor en Sciences et Ingénierie spécialité Informatique (Intelligence artificielle) sur le site de Toulouse	Formation initiale sous statut d'apprenti	2023	2024 - 2025	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école :

- Expliciter les missions et emplois visés pour les diplômés et leur différenciation par rapport aux diplômés d'ingénieurs.

Pour la formation BSI Optimisation des projets de construction :

- Elargir l'offre de formation à la présentation d'autres approches managériales dans le BTP pour éviter l'écueil des effets de mode ;
- Proposer un intitulé de diplôme correspondant au plus près au contenu de la formation.

Pour la formation BSI Informatique (Intelligence artificielle) :

- Faire évoluer l'offre de formation pour éviter l'écueil des effets de mode et rester en phase avec les évolutions technologiques très rapides ;
- Proposer un intitulé de diplôme correspondant au plus près au contenu de la formation.

Délibéré en séance plénière du 15 novembre 2022.

Approuvé en séance plénière du 13 décembre 2022.



La Présidente
Elisabeth CRÉPON